

208 BG 0

212/A/215

21 FEV. 2011

VITTAL FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 14.200.000 euros
Siège social : Chemin des Allais
27350 CAUVERVILLE EN ROUMOIS
503 292 575 RCS BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - BERNAY
B.P. 30562
27305 BERNAY CEDEX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 25 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, et le vingt cinq janvier, le Président de la Société a pris la décision suivante relative à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2012.

Le Président rappelle que :

- par décision en date du 18 janvier 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé une augmentation de capital en numéraire de 4.096.154 euros par émission de 4.096.154 actions de 1 euro nominal, émises avec une prime d'émission globale de 10.903.846 euros;
- les actions nouvelles devaient être souscrites en numéraire ;
- les actions nouvelles devaient être libérées en totalité lors de la souscription, ces dernières étant reçues entre le 20 et le 31 janvier 2012 inclus, étant toutefois précisé que ce délai serait clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aurait été intégralement souscrite ;
- l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements, procéder à la clôture anticipée de la souscription ou proroger sa date le cas échéant, obtenir le certificat du dépositaire et, plus généralement, prendre toutes mesures pour parvenir à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Puis le Président indique avoir pris connaissance des lettres de renonciation individuelle adressée par chacun des associés au bénéfice du Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que du bulletin de souscription adressé par ce dernier aux termes duquel il indique souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital.

Cette souscription a été libérée en intégralité et les fonds ont été déposés au Crédit Agricole de Normandie Seine, lequel a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi.

En conséquence, le Président, après avoir décidé de procéder à la clôture anticipée de la souscription, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital, attribue au Fonds Stratégique d'Investissement l'intégralité des 4.096.154 actions de 1 euro nominal nouvellement émises et constate la modification corrélatrice des statuts qui avait été décidée par l'assemblée générale sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital social, à savoir :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

(annule et remplace la précédente rédaction)

Les apports en numéraire faits à la constitution de la société se sont élevés à 36 euros.

PR

Les apports en nature faits à la constitution de la société représentent un montant de 14 199 964 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 4 096 154 euros ; cette augmentation était assortie d'une prime d'émission globale de 10 903 846 euros. »

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

(annule et remplace la précédente rédaction)

Le capital social est fixé à la somme de 18 296 154 euros.

Il est divisé en 18 296 154 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune ».

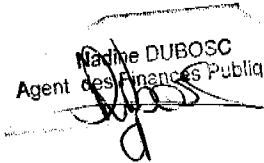
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pierre RIOU



Paragraphe 1. L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2012
A DECIDE D'augmenter le capital social de la société de 4 096 154 euros
et d'attribuer une prime d'émission globale de 10 903 846 euros.
Le montant total de l'augmentation est de 14 999 998 euros.
Le montant de l'augmentation est versé en espèces.
Le montant de l'augmentation est versé en espèces.
Le montant de l'augmentation est versé en espèces.

Nadine DUBOSC
Agent des Finances Publiques



CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK, société anonyme au capital de 6.755.271.784 .EUR dont le siège est au 9 Quai du Président Paul DOUMER 92920 Paris La Défense Cédex, France, immatriculée sous le n° Siren 304 187 701 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre représentée par Madame Michèle GARBE et Madame Amélie FIRMIN agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par délégation de pouvoirs du Directeur Général, M.Jean-Yves HOCHER , en date du 1^{er} décembre 2010, **certifie**, conformément aux dispositions légales sur les Sociétés Commerciales, **avoir reçu en dépôt** au crédit du compte « augmentation de capital » numéro :

00 254 800 570

ouvert, en ses livres, au nom de la SAS VITTAL FINANCES dont le siège est Chemin des Allais 27350 CAUVERVILLE EN ROUMOIS immatriculée sous le n° 503 292 575 au Registre du Commerce et des Sociétés de BERNAY

un montant de 15.000.000,00 euros (quinze millions euros) correspondant au montant libéré de 4.096.154 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune émises avec une prise d'émission globale de 10.903.846,00 euros , libéré intégralement en numéraire et effectué par la personne ci- après désignée:

FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT

56 rue de Lille

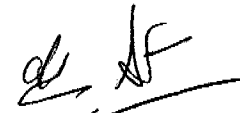
75007 PARISEUR 15.000.000 ,00

TOTAL EUR 15.000.000,00

Décomposition :

Nominal : EUR 4.096.154,00

Prime d'émission : EUR 10.903.846,00

bulletin de souscription 

Ce certificat a été établi sur présentation du ~~procès-verbal des délibérations~~ du Président en date du du 25/01/2012.

Fait à Paris , le 25 janvier 2012.

En 4 exemplaires originaux


Michèle GARBE


Amélie FIRMIN